

ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 143 - Mars 2008

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

143

C.P.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : Henri Lalouette

Redacteur/Chargé de communication : Claude Boé

Imprimé au siège du Snetaa



Sommaire : **Version Internet**

*page 1 : Editorial

*page 2 : Audience DAFPIC

Entrevue Secrétaire Général

*page 3 : Réunion « protocole »

CAPA « Promotions »

*page 4 : Billet d'humeur

Dates à retenir

Action et Ambition pour le Succès de la voie professionnelle publique

Toujours moins! Moins de formations publiques et laïques, moins de postes, moins d'argent, moins de moyens horaires, moins d'ambition pour les lycées professionnels. Mais aussi toujours plus! Plus d'élèves par classe, plus de tâches à remplir, plus d'apprentissage, plus de baccalauréats professionnels en trois ans. Les menaces qui planent sur l'enseignement professionnel demeurent. Aujourd'hui plus que jamais l'engagement syndical de chacun, avec le SNETAA, est nécessaire. Nous subissons de plein fouet le poids de la politique gouvernementale qui cherche à minimiser la dépense publique (postes, salaires...). Cela se voit sur nos feuilles de paie, avec des négociations salariales dans la fonction publique qui entérinent, de façon unilatérale, notre perte de pouvoir d'achat. Cela se voit aussi dans les propositions de la commission Pochard qui n'aboutiraient, si elles étaient suivies, qu'à travailler plus pour gagner autant, voir disparaître nos statuts, nous imposer la globalisation horaire et une flexibilité non choisie. Cela se voit encore par la remise en cause progressive de la laïcité dans la formation professionnelle par le développement de l'apprentissage et la main mise progressive du privé sur la formation professionnelle.

La traduction de cette politique dans notre académie c'est une soixantaine de suppressions de postes chez les PLP à la rentrée prochaine, sans doute un nombre de stagiaires IUFM encore en diminution et de nombreuses cartes scolaires qui s'annoncent dès cette rentrée et risquent de se poursuivre en 2009 si nous ne réagissons pas assez vite...

Pour éviter que la transformation des baccalauréats professionnels passés de quatre à trois ans, dans le tertiaire particulièrement, ne signe la fin de la spécificité de notre enseignement, nous devons être force de proposition pour le développement des parcours professionnels du niveau V au niveau III, dans nos établissements, ainsi que pour le maintien des capacités d'accueil dans notre académie.

Le protocole de discussion signé par le SNETAA nous ouvre la voie et offre des perspectives pour la rentrée 2009, pour peu que nos propositions existent et donnent un sens à la carte des formations dans l'intérêt des jeunes et des besoins en formation, avec la reconnaissance des personnels qui y enseignent. Chacun doit s'y investir, notre avenir en dépend, si nous ne souhaitons pas devenir une simple option professionnelle dans un lycée unique. Les secteurs professionnels à développer existent et doivent permettre à tous nos élèves de s'insérer dans le monde du travail et aux PLP de participer au succès de la voie professionnelle. L'orientation doit permettre de rouvrir largement les portes de la voie professionnelle à tous les élèves qui le souhaitent. Le SNETAA apportera tout son soutien et relatera les actions de tous ceux qui seront acteurs dans leur établissement pour faire avancer l'enseignement professionnel. Notre action sur le terrain permettra de créer les conditions de la réussite. Nous en avons les moyens et l'ambition.

Poitiers, le 24 février 2008
Henri Lalouette

Henri Lalouette et Jean-Pierre Ardon pour le SNETAA eiL ont été reçus par Joël MICHELIN, Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiales et Continues.

L'audience commence par un tour d'horizon sur le système éducatif depuis le début des années 80 et plus particulièrement l'évolution de l'enseignement professionnel depuis cette période, tant au niveau national qu'à l'échelle de l'académie. Le constat commun est celui d'un profond changement aussi bien au niveau des structures pédagogiques que des attentes des publics et des familles. Ainsi on doit pouvoir envisager pour les élèves de l'enseignement professionnel, une élévation du niveau de qualification finale, incluant le niveau III. Les PLP doivent pouvoir être sollicités dans ce cadre.

La discussion porte ensuite sur l'objet principal de l'audience : la carte des formations dans l'académie. Le SNETAA fait part de son opposition à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, opérée sans préparation ni réflexion pédagogique avec une logique comptable de récupération de moyens. Il reprend l'argumentation développée auprès du secrétaire général du rectorat lors de l'audience du mois de novembre et celle de nos représentants nationaux auprès du ministre. Il rappelle ensuite son exigence d'ouverture d'une discussion sur la carte des formations, qui selon lui, laisse pour compte les formations de niveau V, indispensables pour les élèves les plus en difficulté accueillis nombreux dans nos lycées professionnels et pour qui c'est la seule voie d'intégration et de réussite dans notre société.

Le Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiales et Continues nous livre alors sa perception actuelle de la formation professionnelle de l'académie. Compte tenu du caractère rural de l'académie de Poitiers, de la baisse démographique et de la structuration du tissu économique, il semble nécessaire de développer l'offre de formation des lycées professionnels autour de pôles de compétences et de construire pour chacun d'eux une identité forte dans la logique du lycée des métiers en combinant les voies de formation (initiale et continue) et les niveaux (V, IV, III) avec les atouts de chaque territoire.

Pour diminuer les freins que constitue actuellement la faible mobilité des élèves ou des apprentis, il faut accompagner cette évolution certainement par un renforcement des moyens de transport et/ou d'accueil si on veut d'offrir à chaque élève la possibilité de s'orienter conformément à ses souhaits et sans que cette question soit une charge financière trop forte pour les parents. Mais sur la question de la mobilité, à savoir la recherche privilégiée des formations de proximité par les familles, il faut aussi aider à faire évoluer les mentalités pour que les familles osent engager leurs enfants dans un parcours qualifiant de niveau 4, voire de niveau 3 et plus, afin de développer les compétences dont notre économie aura besoin dans la prochaine décennie. Le développement des transports publics et le choix de privilégier certaines formations professionnelles longues le long des axes de transports qui structurent notre région (gare, station de bus) peuvent aussi y contribuer.

Le SNETAA pense cependant que tout ne peut pas se résumer à une logique de pôles. L'aménagement du territoire est aussi un facteur important et ne doit pas répondre à des impératifs uniquement financiers. Ainsi le niveau V doit pouvoir être offert dans des formations de proximité, pour permettre une mobilité académique sur le niveau IV et préparer les jeunes et leurs familles au changement. Il faut aussi envisager des aides financières plus fortes pour les familles qui doivent supporter des frais d'hébergement pour leurs enfants.

Le SNETAA s'inquiète aussi du devenir des personnels, touchés par les restructurations, particulièrement dans le secteur tertiaire, proposés dans la carte des formations et pour qui aucun plan d'accompagnement ou de reconversion n'est véritablement prévu.

En fin d'audience, le SNETAA, indique qu'il se tient prêt à toute discussion sur le devenir de la formation professionnelle dans l'académie, particulièrement en cas de remise à plat du projet ministériel de généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans et la carte des formations académiques qui en découle.

Entrevue SNETAA - Secrétaire Général d'académie
15 janvier 2008

En l'absence du Recteur, Bernard CHAIGNAUD, Secrétaire Général d'académie, a reçu une délégation académique du SNETAA-eiL composée de Henri LALOUETTE, Jean-Pierre ARDON et Claude BOE.

Le SNETAA commence par rappeler le cadre du protocole de discussion sur le Bac Pro 3 ans et s'étonne que son application soit restée lettre morte dans notre académie. Nous constatons que rien n'a bougé dans la carte des formations depuis la signature du protocole, qu'aucune offre nouvelle de formation de niveau 5 n'est envisagée... Par ailleurs aucune concertation sur les mesures 2008 n'est prévue, malgré les instructions données aux Recteurs par le Ministre dans sa note du 18 décembre 2007.

Après avoir précisé que le CTPA est institutionnellement une instance de consultation et qu'il a siégé le 18/12/07, le Secrétaire Général indique que la lettre ministérielle arrive à un moment où le cadrage budgétaire est déjà fixé et qu'il est très difficile alors de procéder à des ouvertures nouvelles. D'autre part les capacités d'accueil ont été revues à la baisse et toute modification proposée pour 2008 serait à effectuer à moyens constants. Par contre il se propose d'ouvrir la discussion pour la rentrée 2009... et de réunir les signataires du protocole avant les vacances de février.

Pour le SNETAA il est clair qu'il n'est pas question de développer l'enseignement professionnel et que l'ambition affichée dans le protocole est absente des projets académiques. L'ouverture de discussions pour 2009 montre encore le caractère irréversible du Bac Pro 3 ans dans le tertiaire... avant toute évaluation du dispositif ! Il nous apparaît qu'il y a confusion entre expérimentation et généralisation.

D'autres points sont également évoqués :

- La mise en place par les inspecteurs de référentiels pour la phase transitoire de la prochaine rentrée sur la base du travail réalisé en CPC pour les BEP tertiaires initialement prévus. *Pour le SNETAA cela revient à déposséder les CPC de leurs compétences et à faire des travaux qui seront probablement caducs dès la rentrée suivante.*
- La prise en charge des élèves en difficulté, pour lesquels les formations de niveau 5 sont plus que limitées... *Nous demandons pourquoi des CAP (dans le domaine de la vente par exemple) n'ont pas été envisagés.*
- Les formations de niveau 3 en LP : le Secrétaire Général insiste alors sur le fait qu'elles ne sont pas destinées à tous les élèves de bac pro... qui est avant tout un diplôme d'insertion dans la vie professionnelle. Il ajoute enfin que pour lui les LP sont surdotés par rapport à la moyenne nationale : leur donner d'avantage de moyens ne pourrait se faire qu'au détriment des collèges et lycées généraux... ce qu'il se refuse à faire cette année.

A l'issue de cette longue entrevue, il nous apparaît que rien ne devrait bouger sur la carte des formations 2008 si ce n'est à la marge et à moyens constants. Dans ce cas les établissements concernés devraient lui communiquer rapidement une demande faisant apparaître un consensus sur un retour vers le bac pro 2+2 ans et pour une année. Selon les propos du SG, il ne peut se créer cette année de nouveaux CAP 2 ans sauf à lui trouver de nouveaux moyens budgétaires.

Réunion « protocole » du 06 février 2008

Etaient présents : (Pour le Recteur) le Secrétaire Général d'académie, le Directeur de cabinet, le DAFPIC, le Doyen des IEN, le Chef du service académique d'information et d'orientation, l'IEN du Tertiaire
Pour les organisations signataires le SNETAA, le SGEN CFDT, le SE-UNSA, le SNALC CSEN, le SNPDEN, ID

La légitimité de ce groupe est affirmée. Elle n'empiète pas sur les attributions d'autres instances académiques ; les travaux et discussions de ce groupe seront remontés vers le Ministère et les CPC.

Le protocole concerne les 30% des lycéens qui sont dans l'enseignement professionnel. Il doit valoriser la voie professionnelle et la rénover. Il contribue à la réalisation des objectifs fixés par la loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005.

Cette réforme doit permettre d'augmenter l'attractivité des lycées professionnels et d'offrir au corps des Professeurs de lycée professionnel des perspectives ambitieuses.

Après un rappel sur les moyens dont dispose le Recteur, inchangés avec ou sans Bac Pro 3 ans, et la ventilation des élèves entre les voies générale technologique et professionnelle, validée par le Ministère, le Recteur ne modifie pas la carte des formations 2008.

Pour 2009 le groupe se réunira quand le projet académique sera avancé pour en débattre.

Il étudiera notamment :

- La Création de CAP 2 ans pour les publics diversifiés y compris dans le secteur tertiaire
- La Coexistence de bac pro 3ans avec des bac pro 4 ans dans certains cas.
- Les passerelles possibles dans la carte des formations, internes à la voie professionnelle

Il faudra néanmoins attendre le texte du Ministère pour 2009.

La prochaine étape devra présenter les travaux engagés pour 2009-2012 et calibrer les propositions sur les niveaux V, IV, III.

Le SNETAA est demandeur d'une réunion technique avec l'équipe de la DAFPIC au cours des prochaines semaines dans le cadre du protocole de discussion pour la préparation de rentrée 2009.

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon s'est tenue le Mardi 29 janvier 2008. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes et éléments ayant permis ces promotions.

Au cours de cette CAPA le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont le texte est disponible sur notre site internet :


<http://snetaa.poitiers.free.fr/> en page actualités.

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

CAPA du 29-01-2008 (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)						
échelon	grand choix			choix		
	Note globale	né(e) en	ancienneté de service	Note globale	né(e) en	ancienneté de service
4 à 5	71	01/77	4a4m0j	///	///	///
5 à 6	75,5	08/76	5a4m0j	72,5	10/68	5a4m0j
6 à 7	79,5	10/71	10a2m27j	76	08/57	1a4m0j
7 à 8	83	11/63	7a4m0j	80	06/69	12a4m0j
8 à 9	86	11/64	7a2m26j	82,5	04/63	7a4m11j
9 à 10	90,5	08/60	23a0m10j	88	06/61	25a2m29j
10 à 11	94	10/65	22a2m3j	89	05/55	31a10m28j

 Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Billet d'humeur :
A chacun ses indices !

« Ils sont encore grève... avec leur temps de travail et toutes leurs vacances... »

Qui d'entre nous n'a pas entendu cette petite phrase ?

Certes, l'argent ne fait pas le bonheur et nous ne sommes pas les plus malheureux... mais il me semble qu'un petit rappel s'impose.

La base des statuts des enseignants français a été fixée dans les fameux décrets de 1950. C'est là qu'a été fixé le temps de travail d'un professeur certifié : 18h devant les élèves, soit 45 heures (18*2,5) hebdomadaires compte-tenu des préparations, des corrections... (je vous fais grâce de ce que cela donnait alors pour les prof. de CET qui avaient des obligations de service à 21, 23 ou 26 heures). Les grilles indiciaires sont également établies : un professeur percevra un salaire semblable à celui d'un fonctionnaire de catégorie équivalente... mais sur 10 mois ! Le salaire annuel est ensuite divisé par 12 pour mensualiser le traitement. Eh oui ! Nous ne sommes pas à proprement parler payés pendant les vacances... et nous ne travaillons pas moins que les autres...

On peut aussi regarder l'évolution de notre pouvoir d'achat... D'après le gouvernement actuel notre pouvoir d'achat a augmenté de 2,1%, inflation déduite, depuis 2000... Affirmation presque risible tant la vie quotidienne se charge de montrer à l'évidence que

notre pouvoir d'achat est en baisse régulière depuis des années. Mais au-delà c'est aussi afficher le mépris avec lequel un état considère ses serveurs...

Alors il me semble que le temps n'est plus aux états d'âme ressentis par le collègue qui a prononcé cette petite phrase, le 22 janvier dernier. Les grands patrons qui ont vu leurs rémunérations augmenter de 40% en 2007 n'ont pas de ces pudeurs ! Et croyez-vous que le plus haut personnage de l'état en ait eues lorsqu'il a décidé de s'augmenter de 140% ? Comment le Ministre Woerth peut-il sans sourire proposer 0,5 ou 0,8%... Il paraît que les « caisses » sont vides... alors... Mais combien d'enseignants, de fonctionnaires, ont « profité » du « paquet fiscal » qui a participé, cet été, à les vider ? Et que dire de l'aumône donnée sous forme de prime pour les 17% de collègues ayant aux yeux du gouvernement perdu du pouvoir d'achat ? Alors, non ! La prime ne remplacera jamais l'augmentation d'indice... le paternalisme ne peut faire oublier le manque de considération dans lequel nous sommes tenus !

Notre colère est légitime et doit se transformer en action !

24 février 2008
Claude Boé

Quelques dates :

- 28 février : Conseil Académique élargi aux S1, en présence de Christian Lage, Secrétaire Général, au LP Rompsay de la Rochelle
- 21 mars : ouverture de SIAM pour le mouvement intra
- 31 mars : ouverture de la campagne Hors-classe sur IPROF

**Mouvement
Intra
2008**

Les CAPN « Inter » se tiendront autour du 20 mars et viendra ensuite la période de saisie des vœux de celles et ceux qui souhaitent (ou sont obligés) participer au mouvement.

Le SNETAA-eiL sera évidemment présent pour vous aider dans ces opérations :

- Des réunions seront organisées dans chaque département de l'académie
- Un journal « spécial mouvement académique » paraîtra prochainement
- Le site académique vous donnera toutes les informations nécessaires
- Vous pourrez joindre les Commissaires Paritaires SNETAA